

INFORMATION
**CORONAVIRUS
COVID-19**

Pour faire face à la recrudescence du nombre de malades du COVID-19 et limiter la circulation du virus, le Président de la République a pris la décision de remettre en place un confinement au moins jusqu'au 1er décembre 2020.

Les commerces essentiels restent ouverts et certains restaurants mettent en place une vente à emporter.

Ils sont répertoriés et mis en ligne sur le site internet de la ville : www.merlimont.fr . La rubrique "actualités" sera mise à jour régulièrement.

Nous vous rappelons que cette mesure exceptionnelle de confinement vise à freiner la circulation du virus et qu'il est impératif :

- De respecter le confinement national jusqu'au 1er décembre
- De limiter au strict nécessaire vos déplacements et de les grouper pour éviter de sortir plusieurs fois
- De porter un masque pour chacune de vos sorties
- De respecter l'interdiction de rassemblement y compris dans la sphère privée

> LA MAIRIE

Les services municipaux continueront de fonctionner.

L'accueil physique des administrés reste assuré aux horaires habituels : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 11h.

Nous vous demandons de respecter :

- 2 personnes MAXIMUM dans le hall
- les gestes barrières

Si vous le pouvez, privilégiez le téléphone 03 21 94 72 18 ou le mail : mairie.de.merlimont@orange.fr

Vous vivez seul, vous êtes retraité, vous vous sentez fragile et vous souhaitez que la commune vous contacte régulièrement en cas de crise, inscrivez vous sur le registre communal !

Il est obligatoire dans toutes les communes depuis 2003.

Il suffit d'un simple appel en mairie pour mettre en place le formulaire d'autorisation :

03 21 94 72 18

> RAPPEL TRAVAUX



Les travaux d'assainissement de la rue Auguste Bibloq se poursuivent ! Pour la sécurité des agents de la SADE qui travaillent sur le chantier, des riverains et des piétons nous vous rappelons qu'il est INTERDIT de circuler dans le sens Etaples - Berck.

Une déviation est mise en place. Même si elle vous fait perdre quelques minutes, elle peut vous éviter d'avoir un accident ou une amende.

Malgré cette déviation, vous pouvez accéder aux commerces de proximité, ainsi qu'au bureau de poste. Les différents parkings (zone de Leroy Merlin, place du commerce, à côté de l'école maternelle et place de la Haye) sont accessibles.

Nous avons besoin de nos commerçants et ils ont besoin de nous. Ne les oublions pas !



SENS INTERDIT

135 € D'AMENDE
90 € MINORÉE
375 € MAJORÉE



RETRAIT DE 4 POINTS SUR LE PERMIS DE CONDUIRE

CONTRAVENTION DE 4^{EME} CLASSE / ARTICLE R412-28 DU CODE DE LA ROUTE

> QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Comment mettre son masque



1 Bien se laver les mains



2 Mettre les élastiques derrière les oreilles

ou



Nouer les lacets derrière la tête et le cou



3 Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, et abaisser le masque en dessous du menton

> LES BONS RÉFLEXES



Pour encore diminuer le risque de transmission du virus et l'impact sur l'environnement, **JETEZ VOTRE MASQUES DANS UNE POUCELLE !**

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Porter correctement un masque quand la distance ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Eviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)